PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service de l'Economie Agricole

22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.00

Aurillac, le 4 novembre 2020

Dossier n° : AE 20.0283
Demandeur : GAEC JOUVE
Date d'enregistrement de la demande : 02/10/2020
Date limite de candidature : 01/01/2021

➔ **Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 01/02/2021.**

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PEYRUSSE	15,99	MARS Odette, CALMIER Fernande	Section ZR 9, Section ZS 1, Section ZT 50,179,183,
FERRIERES-SAINT-MARY	0,80	PAILLET Josette	Section B 99,102,103,
PEYRUSSE	46,70	PAILLET Josette	Section ZP 118, Section ZR 10, Section ZS 10,11, Section ZT 45,46,246,249, Section ZV 55,56,57,65,66,98,101,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : http://www.cantal.gouv.fr/ dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière